



Bruxelles, le 2 mars 2026

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA SECTION BELGIQUE DE L'AIACE Mars 2025 — mars 2026

Le présent rapport d'activité couvre la période du 31 mars 2025 au 2 mars 2026.

Il relate les activités essentielles de notre association qui a atteint à ce jour 5778 membres, dont 332 ne disposent pas d'un ordinateur et effectuent toutes leurs démarches sur papier.

Les principaux domaines d'action sont repris ci-dessous :

Domaine social

Ce domaine sensible et important est toujours confié à Nadine Wraith, Vice-Présidente, secondée par El Hassan Orfe, très expérimenté dans le domaine du RCAM, et par Dominique Dedeken.

La solidarité entre les pensionnés et l'aide à ceux qui sont en difficulté restent un des piliers de l'action de l'AIACE Belgique. Cette aide, poursuivie depuis très longtemps, repose sur l'engagement des retraités bénévoles et bénéficie de la collaboration avec le Service social et la Caisse Maladie. Le nombre potentiel de personnes à aider est important, car tout pensionné, quelle que soit son institution d'origine et qu'il soit ou non membre de l'Association, a droit à l'aide sociale de même que ses ayants droit.

Les bénévoles sociaux sont actuellement 32. La Section aide en permanence 180 pensionnés (ayants droit inclus) dont 80 environ viennent régulièrement au bureau. Parmi les pensionnés aidés, 10 % sont des hommes et 90 % des femmes.

Les nouveaux bénévoles reçoivent, outre l'aide des responsables et du Secrétariat, le soutien du Service social de la Commission, notamment pour résoudre les cas difficiles. Deux réunions par an avec les représentants du service social et du PMO3 leur permettent de se connaître, d'exposer les cas difficiles dont ils s'occupent, d'échanger entre eux, de recevoir des conseils professionnels et, surtout, de chercher des solutions structurelles à des problèmes communs et récurrents. Au fil des réunions un esprit d'équipe et d'entraide se crée entre bénévoles, assistants sociaux et Caisse maladie, ce qui permet de résoudre plus rapidement et efficacement les problèmes rencontrés.

La sixième édition, dûment mise à jour, de la brochure « Entraide sociale » a été finalisée en janvier 2026 et sera disponible en néerlandais et en anglais sur demande. Elle figure sur notre site WEB : [Brochure Entraide sociale 2026](#).

Maison de Repos, Maisons de Repos et de Soins (MR-MRS), Résidences de service seniors (RSS) :
<https://www.aiace-be.eu/entraide/maisons-de-repos-de-soins>

L'équipe responsable de ce dossier (Eliane Van Tilborg, Dominique Dedeken, Bruno Ugucioni, Daniel Bruyninckx, Evelyne Soetewey, Hélène Chelmis, Nicole Hankart, Carmen Rubio, Marta Sansigre, Nadine Wraith) établit une liste des établissements visités qui, suivant des critères de sérieux, de professionnalisme et de prix, peuvent correspondre aux attentes de nos membres.

L'équipe effectue régulièrement ses visites critiques auprès des MR/MRS/Résidences. En janvier 2026

les responsables ont finalisé une liste mise à jour qui figurera dans notre magazine Apropos et sur notre site WEB.

Groupe de parole « veufs et veuves »

Créé par Raffaella Longoni en 2018, ce Groupe s'adresse aux veufs/veuves, mais aussi à tous ceux qui ont subi la perte d'un être cher et qui souhaitent partager la dure expérience d'un deuil. Ces rencontres se déroulent sous la forme d'un petit-déjeuner commun, en totale confidentialité et sans aucune connotation philosophique ou religieuse. Deux rencontres ont eu lieu pendant la période indiquée auxquelles ont participé 20 personnes au total.

La défense des intérêts des pensionnés

Pierre Blanchard et Félix Gérardon sont en charge des dossiers Méthode et Pensions. P. Blanchard s'occupe du dossier RCAM. Leur activité est centrée sur la défense et l'application du statut dans l'intérêt des anciens fonctionnaires et autres agents de l'UE ainsi que de leurs ayants droit.

Méthode :

<https://www.aiace-be.eu/dossiers/methode>

Depuis 2020, la situation économique avait entraîné l'application de différents mécanismes qui n'avaient que rarement, voire jamais, été mis en œuvre (clause d'exception, clause de modération et actualisation intermédiaire). Notre dernière assemblée générale (24 avril 2025) avait d'ailleurs coïncidé avec le versement de la dernière partie de l'actualisation 2024, reportée en application de la clause de modération.

En 2025, nous en sommes revenus à une actualisation annuelle qui suit les règles habituelles. Sur la période allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025, la Méthode a montré une évolution des prix en Belgique et au Luxembourg de +2,5 % et une évolution du pouvoir d'achat des fonctionnaires nationaux de +0,5 %, chiffre qui constitue la moyenne pondérée de situations très diverses, allant de +14,3 % en Pologne à -4,9 % en Allemagne. L'actualisation annuelle (+3,0 %) a été payée en décembre 2025 avec rétroactivité au 1^{er} juillet.

Pensions :

<https://www.aiace-be.eu/dossiers/pensions>

Chaque année, Eurostat établit un rapport afin de calculer le taux de la contribution pension que doivent payer les actifs (le calcul actuariel codifié dans l'annexe XII du Statut depuis 2004) et un rapport sur la « dette des pensions ». Pour le calcul de la dette, les normes comptables exigent qu'on utilise le taux d'actualisation (RDR = Real Discount Rate) au 31 décembre. Après avoir varié fortement (de 126 milliards d'euros fin 2021 à 84 milliards fin 2022), cette dette s'élevait à 95 milliards fin 2023 et elle n'a que peu évolué pour s'établir à 97 milliards fin 2024.

Pour le calcul annuel de la contribution pension, on utilise également un taux d'actualisation, mais il est lissé sur 30 ans, ce qui explique que le taux de contribution ne connaît pas de changements aussi marqués que le montant de la dette. On observe toutefois depuis six ans une hausse constante de ce taux de contribution, qui est passé de 9,7 % à 13,1 % (pour les actifs et certains invalides uniquement), soit une hausse de plus d'un tiers.

De nouvelles mesures belges sur l'anti-cumul de pensions pourraient affecter certains retraités bénéficiant d'une pension UE et d'une pension belge : si le total de leurs pensions dépasse certains seuils, leur pension belge peut être réduite, supprimée ou peu indexée. Les pensionné(e)s concerné(e)s ont été informé(e)s et sont invité(e)s à déclarer leur pension UE, ce que la Commission leur a déconseillé de faire. Des recours ont été engagés devant la justice belge, et la Commission européenne pourrait ouvrir une procédure contre la Belgique pour non-conformité au Protocole sur les Privilèges

et Immunités. L'AIACE-Belgique reste vigilante face à ce dossier et au risque d'élargissement de ces mesures à d'autres revenus.

Statut des fonctionnaires et autres agents de l'Union européenne :

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32013R1023&from=FR>

Depuis 2019, l'Europe a été confrontée à plusieurs crises majeures, parmi lesquelles la pandémie de Covid-19, la crise de l'énergie, la guerre en Ukraine et dernièrement les conflits au Moyen-Orient. À cela s'ajoute une menace croissante de guerre commerciale et géopolitique généralisée. L'ensemble de ces événements peut avoir un impact sur l'Union et affecter tant sa politique que son budget et en conséquence les personnels actifs et post-actifs.

En effet, les difficultés politiques rencontrées par l'Union ont souvent conduit à une réduction des dépenses administratives au prix d'une dégradation des conditions de travail des agents, accompagnée de tentatives de diminution des rémunérations, des pensions ainsi que des avantages sociaux statutaires.

Face à ce contexte, l'AIACE, et plus particulièrement sa section Belgique, reste attentive à toute évolution concernant ces enjeux afin de défendre activement le statut dans l'intérêt des anciens de l'UE dans le but de préserver leurs droits et leurs acquis.

PMO — RCAM — Pensions — Ambassadeurs

Les responsables pour la section sont : Pierre Blanchard, Nadine Wraith et Félix Gérardon soutenus sur le terrain par El-Hassan Orfe et le help desk. Ils ont le rôle « d'ambassadeurs » auprès du PMO afin de rechercher des solutions aux problèmes des anciens sollicitant de l'aide. Afin de faciliter l'intervention de nos bénévoles auprès du PMO en faveur des anciens en grande difficulté, un accord a été conclu en mars 2016 avec le PMO (Bureau Liquidateur RCAM pour la Belgique) et a été régulièrement renouvelé, le dernier étant daté début février 2026.

Comité de Gestion de l'Assurance Maladie (CGAM)

P. Blanchard est membre du CGAM sans droit de vote. Il a été désigné 2^e suppléant d'Alexandre Jacobs (section Belgique, ayant succédé à Eva Dudzinska (section Danemark). Le premier suppléant est Michael Hocken (section RU).

L'un des principaux problèmes depuis l'existence statutaire du RCAM, reste sa reconnaissance par les systèmes nationaux publics de santé. Dernièrement la Commission semblait s'orienter vers la recherche d'un accord politique avec les 27 États membres, mais plus aucune information à ce sujet n'a filtré.

Le bilan opérationnel 2024 du RCAM, tel que rapporté en 2025, laisse apparaître un résultat déficitaire de -5,18 millions d'euros, cependant comblé par les intérêts exceptionnels du fonds de réserve, y apportant même un résultat financier positif. Le rapport du CGAM est attendu en 2026.

Quant aux DGE (Dispositions générales d'exécution), en 2023, le CGAM a présenté des propositions de modifications qui n'ont toujours pas débouché sur une proposition formelle de la DG HR. Pour mémoire, les plafonds de remboursement ont été fixés en 2007 et malgré l'augmentation intermédiaire de quelques-uns d'entre eux, ils restent souvent largement inférieurs au niveau des coûts des prestations fixés par l'INAMI en Belgique. C'est pourquoi les taux moyens de remboursement par le RCAM sont inférieurs au taux statutaire de 80 % -85 % & 100 %.

Projet de reconnaissance en Belgique du RCAM similaire à une mutuelle :

https://aiace-be.eu/images/documents/25_10_21_mycarenet_presentation.pdf

<https://aiace-europa.eu/site-content/uploads/2025/10/MyCareNet-en-qq-mots-pour-nos-PEN-revisable.mp4>

MyCareNet est une plateforme numérique belge qui gère la numérisation des processus administratifs médicaux et donne accès pour les prestataires de soins de santé aux « mutuelles belges » couvertes

par l'INAMI.

L'accès via MyCareNet au RCAM considéré comme une sorte de « mutuelle » a finalement démarré fin 2025.

Depuis lors, sur une base volontaire, tous les affiliés au RCAM qui résident en Belgique, après avoir réglé le montant de leurs prestations de soins peuvent demander à leurs prestataires (pour le moment les Médecins généralistes et les spécialistes) d'envoyer directement via MyCareNet l'attestation au RCAM qui remboursera très rapidement sans qu'il soit nécessaire d'introduire une demande.

Le numéro de registre national de la carte d'identité ou de séjour constitue la clé de l'accès à ce système, il peut être introduit en ligne (MyPMO ou RCAM en ligne) ou sur demande au PMO.

Les outils numériques et les actions de lutte contre l'exclusion numérique

Les Matinées de l'Informatique

Afin de continuer à œuvrer contre le risque d'exclusion numérique qui menace beaucoup de nos anciens, la section avait relancé le 12 septembre 2024 une deuxième opération de coaching auprès de tous les membres, à laquelle 240 personnes avaient répondu, inquiètes surtout de la suppression du système SMS pour l'authentification à EU-Login, qui est entrée en vigueur fin juin 2025. Depuis lors, les demandes d'aide ne cessent d'augmenter. Ainsi, la section continue à organiser des sessions de « coaching » individuels durant lesquelles chaque participant reçoit une formation personnalisée par des bénévoles experts informatiques.

Lors de ces « matinées », en fonction des différentes situations rencontrées, les animateurs avec les participants rétablissent l'accès à MyRemote par EU Login. Selon les cas, ils expliquent les possibilités des APP telles que « EU Login » et « MYPMO » et aident à leur installation sur les smartphones si le participant le souhaite et si son équipement le permet.

Le nombre d'animateurs a désormais augmenté de 5 à 8 : Rudy Druine, Vincenzo Giuliana, Pierre Blanchard, Jean-Luc Loriaux, Franco Rinaudo, Orlando Van Saelen, Evariste Segiskijwe et Georges Deschamps. La gestionnaire de la logistique, assez complexe vu le nombre de candidats, est Christine Wantiez.

Concrètement, 20 séances, échelonnées de mars 2025 à mars 2026, ont permis d'aider 175 personnes.

Teams After EC:

<https://www.aiace-be.eu/web-reseau/teams-after-ec>

Teams After EC est un réseau social de discussion et d'échange d'informations dans un environnement sécurisé. Il est réservé exclusivement aux pensionnés des Institutions. Il permet de rester en contact avec d'anciens collègues et d'autres collègues pensionnés. La liste des membres permet par exemple de retrouver un ancien collègue perdu de vue et de le contacter en lui laissant un message privé. Teams After EC facilite la circulation des idées et organise les échanges sous forme de sujets d'intérêt, appelés canaux, auxquels on choisit d'adhérer ou pas. Il existe également plusieurs canaux d'aide comme Help-RCAM, Help-Pensions, Help-Assurances. Le canal « INFO-BE » est dédié aux informations relatives à la Belgique en général et à la section AIACE-Belgique en particulier. Le réseau compte actuellement plus de 1 100 membres. L'accès à Teams After EC est facile et gratuit, sans devoir utiliser de mot de passe, il suffit d'en faire la demande auprès de l'adresse courriel : HR-TEAMS-AFTER-EC@ec.europa.eu

Le Help desk informatique

Ce service (Pierre Blanchard, Rudy Druine) auquel les membres peuvent faire appel via le secrétariat est à la disposition des adhérents ayant des problèmes ponctuels avec les outils informatiques pour les aider dans toute la mesure du possible. Le cas échéant, les collègues sont redirigés vers « Les matinées de l'informatique ».

Actions en justice

Depuis 2019, Pierre Blanchard et Raffaella Longoni ont la charge de ce dossier :

L'affaire de l'article 20 de l'annexe VIII du statut (*qui prive définitivement de la pension de survie les conjoints survivants d'un/e pensionné/e qui aurait contracté mariage après sa retraite et qui viendrait à décéder avant un délai de 5 ans après son mariage. Ce délai n'est que d'un an si le mariage a été conclu avant le départ à la retraite*) a été juridiquement clôturée le 11 février 2025.

Pendant près de cinq années, la situation de la requérante représentée successivement par trois avocats, avec le soutien financier et technique de l'AIACE, notamment de la section Belgique, a donné lieu à trois réclamations et une demande au sens de l'article 90 du statut, toutes rejetées par la Commission et le SEAE ainsi qu'à deux arrêts et une ordonnance : le premier du Tribunal de l'Union dans l'affaire T-315/19, favorable à la requérante et qui a établi l'illégalité de l'article 20 de l'annexe VIII ; le second de la Cour de justice de l'Union, par ses arrêts C 117/21 et C-138/21 (plusieurs affaires jointes) sur pourvois de la Commission et du Conseil, qui ont rétabli la légalité de l'article en question et supprimé définitivement la pension de survie de la requérante ; et enfin une ordonnance du Tribunal de l'Union en irrecevabilité du recours T-162/25 introduit par la requérante après l'arrêt de la Cour.

Les arrêts définitifs de la Cour de l'Union ont reconnu qu'une pension de survie constitue un droit patrimonial, mais ont conclu que l'article 20 de l'annexe VIII du statut a pour objectif de prévenir la fraude au mariage. Dans son jugement, la Cour de justice a délibérément ignoré de vérifier si son principal moyen de la lutte contre la fraude au mariage soutenant ses conclusions était fondé. En effet, le versement d'une pension de survie à un conjoint survivant est une prestation garantie par les États membres (article 80, § 1 du statut) qui, de surcroît, provient exclusivement d'un fonds de pension à prestations définies détenu dans les trésoreries des États membres, dont une part a été capitalisée par son conjoint (voir le rapport de la Commission COM [2023] 188 final <https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-8319-2023-INIT/en/pdf>). Ce moyen a pourtant été retenu par la Cour pour rejeter l'arrêt T-315/19 du Tribunal de l'Union.

Dans cette affaire, la Commission ignore les effets des principes du fonctionnement du régime de pension des Fonctionnaires de l'UE : que se passera-t-il si ce régime est mis en question ? Du côté humain, la Commission laisse le conjoint survivant d'un ancien fonctionnaire dans le plus grand désarroi moral, social et financier.

En conclusion, la Commission et la Cour de Justice ont choisi de maintenir dans le statut un article obsolète qui permet de spolier, au profit des États membres, le conjoint survivant d'un ancien fonctionnaire de ses droits patrimoniaux provenant d'un fonds de pension.

Si l'Union européenne adhérerait formellement à la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) et à sa Cour (CEDH), cette dernière tirerait probablement des conclusions différentes sur le respect des principes de non-discrimination, d'égalité de traitement, d'impartialité et de présomption d'innocence.

Si la Commission ne prend pas conscience de cette injustice et ne modifie pas le statut, plusieurs veufs et veuves seront littéralement spoliés de leurs droits patrimoniaux dont leur pension de survie fait partie.

La présence de la section au sein de l'AIACE internationale :

<https://www.aiace-be.eu/accueil/aiace-internationale>

La délégation de la section au conseil d'administration international est toujours constituée de quatre membres : deux titulaires (Nadine Wraith et Raffaella Longoni) et deux suppléants (Felix Gérardon et Pierre Blanchard).

P. Blanchard et F. Gérardon représentent la section dans le groupe de travail « Méthode » avec trois autres membres des sections EN, FIN, et AU.

Félix Gérardon représente la section dans le groupe technique rémunérations (GTR), qui rassemble la

DG HR, Eurostat et les représentants du personnel des institutions ainsi que l'AIACE, et également dans le Groupe de Travail « Statuts de l'AIACE ».

La section fournit des orateurs aux séances de préparation à la retraite organisées par la DG HR avec l'AIACE internationale, (Dominique Deshayes, Roy Edwards, Jeannine Franchomme, Sandra Pratt, Evelyne Soetewey et Nadine Wraith). El Hassan Orfe y participe en tant que modérateur.

Activités culturelles et de loisirs

Voyages, excursions et croisières :

<https://www.aiace-be.eu/culture-loisirs/calendrier>

Deux croisières ont eu lieu, respectivement de Lisbonne à Porto le long de la vallée du Douro du 2 au 30 juin 2025 et de Bucarest à Vienne le long du Danube du 3 au 14 octobre 2025.

Trois croisières ont été programmées pour 2026 et annoncées aux membres, respectivement du 9 au 16 avril de Malte à la Grèce Antique, du 2 au 9 mai de Berlin à Copenhague et du 16 au 22 septembre de Lyon vers la Camargue.

Une excursion culturelle et historique a été organisée en mai 2025 à la Maison Robert Schuman à Scy-Chazelles et à la Ligne Maginot, avec une participation enthousiaste et réflexive. Une visite instructive de l'OTAN a également eu lieu en septembre 2025.

Spectacles — Théâtre

La section, sur proposition de Monique Théâtre, a privatisé la salle de la Comédie Royale Claude Volter pour une représentation en avant-première de la comédie « La Perruche ». Elle a eu lieu le 28 septembre et a réuni 165 membres.

La prochaine pièce proposée en 2026 sera : « Le long chemin du retour » et sera jouée au Théâtre de Poche le 28 mars.

Club des randonneurs :

<https://www.aiace-be.eu/culture-loisirs/>

Les randonnées pédestres sont coordonnées par deux bénévoles, Marc Aertgeerts et Isabelle De Moor. Elles se tiennent de façon régulière deux jeudis par mois et s'adressent à des volontaires de tout âge, passionné(e)s par les longues promenades dans la nature.

Club européen

Le Club européen, animé par Alan Hick et Monique Théâtre, consiste en une discussion dinatoire avec la présence d'un(e) invité (é) afin d'échanger des idées d'actualité autour de l'Europe, dans un cadre informel et décontracté.

Il s'est réuni quatre fois avec : Pierre Mirel (L'UE élargie de 27 à 36 membres ? Pour un « Agenda 2030 »), Richard Stock (Les ruptures stratégiques en cours : militaires, technologiques, économiques et sociétales), João Vale de Almeida (The divorce of nations: Reflections on the collapse of the global order and the future of the EU) et Jean-Pascal van Ypersele (Changements climatiques et Pacte vert, entre réalité et espoir). Le Club a également organisé une visite de la Maison de l'histoire européenne.

Clubs du vin et de la bière

Les clubs du vin et de la bière, organisés et animés par Alan Hick, réunissent des amateurs ayant répondu à deux appels respectifs à manifestation d'intérêt. Ils se sont réunis de manière régulière dans un esprit convivial et amical.

Mécénat Chapelle Musicale Reine Elisabeth :

<https://musicchapel.org/fr/>

Cette activité est gérée par Monique Théâtre et Eliane Van Tilborg.

Depuis 2022, la section est un important mécène de la Chapelle Musicale Reine Elisabeth (Waterloo). Atypique dans le domaine de l'éducation et de la culture en Belgique et en Europe, cette institution fonctionne grâce à 85 % de fonds privés. Par cette action, la section désire soutenir la culture en général et surtout les jeunes générations.

Elle a ainsi opté pour la formule « Patron » correspondant à un don de 6000 €. Cette formule permet de proposer 528 places gratuites réparties sur 15 concerts de janvier à décembre. Les invitations à ces concerts se font sur base d'une liste d'environ 250 membres ayant manifesté leur intérêt. La formule « Patron » inclut également la mise à disposition de la salle de concert de la Chapelle pour un événement privé. Il a eu lieu le 4 septembre 2025 avec la participation exceptionnelle des 1er et 3e Prix du Concours Reine Elisabeth 2025 (piano) et a réuni 100 membres. Le concert a été suivi d'un déjeuner gastronomique. La section a également acquis un concert privé, qui s'est tenu le 25 avril avec 170 participants, en prélude au Concours.

Rencontres conviviales/festives

La section a organisé, sous la houlette de Monique Théâtre et Eliane Van Tilborg, son traditionnel déjeuner de fin d'année.

Ce déjeuner gastronomique s'est déroulé le 7 décembre 2025 dans les salons du « Résidence Palace » à Bruxelles et a réuni 130 membres. L'orchestre de notre collègue Joannes Thuy a accompagné le repas qui s'est déroulé dans la convivialité et la bonne humeur.

Communication

Info-membres

L'effort de communication vers les quelque 5800 membres se poursuit, notamment par les Info-Membres. Ces dernières sont diffusées régulièrement par courriel et portent sur les domaines administratifs, médicaux et culturels qui concernent ou intéressent nos membres, tandis que les messages essentiels sont repris sur notre site web (<http://www.aiace-be.eu>) et, si nécessaire, diffusés par courrier postal aux membres ne disposant pas d'une connexion Internet.

Le magazine « Apropos » :

<https://www.aiace-be.eu/informations/apropos-bulletin-aiace-be>

Depuis mars 2020, Monique Théâtre est la rédactrice en chef d'Apropos, bulletin de liaison de la section. Anciennement dénommé « L'Écrin », le premier numéro d'Apropos est sorti en mars 2023.

La publication est trimestrielle.

Le comité de rédaction est composé de Gabrielle Clotuche, Robert Cox, Jürgen Erdmenger, Daniel Guggenbühl, Renaud Denuit et Jean-François Drevet.

Le comité se réunit une fois par trimestre, à l'occasion de la sortie de chaque numéro pour discuter des contributions reçues et de la ligne éditoriale à suivre. Les contributions extérieures émanant de membres de la section sont toujours les bienvenues.

À la demande des services d'impression de la Commission, le format du magazine a été modifié depuis la sortie du n° 109 (janvier-février-mars 2025), passant ainsi de son ancien format hybride au format B5, format privilégié pour toutes les publications de l'AIACE et de ses sections nationales

Site Web :

<https://www.aiace-be.eu>

Web Master : Pierre Blanchard

Le contenu est mis à jour à la demande du CA afin qu'il soit adapté aux sources d'information des institutions et notamment de la Commission. En effet, les liens qui concernent le RCAM, la Méthode et le régime de pensions du personnel UE sont en évolution constante.

Le site de la section collabore avec celui de l'AIACE internationale, notamment avec des liens vers les pages présentant les outils informatiques permettant d'accéder aux portails MyRemote via EU login.

Un groupe de travail créé au sein du CA (Gilbert Lybaert, Christel Schilliger-Musset, Monique Théâtre, Alan Hick et Pierre Blanchard) a examiné les modalités de modernisation, voire ultérieurement de refonte de ce site.

Administration générale

Modification des statuts de la section Belgique :

https://aiace-be.eu/images/documents/statuts/24_05_08_statuts_nl_fr.pdf

Notre section — qui est une association de droit belge — a mis ses statuts à jour afin de respecter la législation belge en matière d'AISBL. La dernière version de nos statuts a été approuvée en Assemblée générale extraordinaire le 8 mai 2024. Notre Secrétaire général, Félix Gérardon, est le chef de file de ce dossier. Il assure également la coordination de la position de la section Belgique dans l'élaboration de la modification des statuts de l'AIACE internationale. Dans ce contexte, le Conseil d'administration s'appelle désormais Organe d'administration selon la législation sur les AISBL de droit belge qui s'applique à notre association.

Trésorerie

Notre Vice-Présidente, Christel Schilliger-Musset, est notre Trésorière, secondée par Gilbert Lybaert, trésorier adjoint.

Le bilan 2025 et le projet de budget 2026 sont consignés dans un rapport qui a été distribué aux membres avec la convocation à l'Assemblée générale envoyée le 27 janvier 2026.

Gestion des membres — Secrétariat

Gilbert Lybaert est responsable — entre autres nombreuses tâches — de la gestion du fichier des membres et de la diffusion de tous les messages électroniques à ces derniers.

Notre secrétariat-help desk est assuré par Julie Tomaselli, secondée selon les activités par nos bénévoles administratives, Dominique Dedeken, Nicole Hankart (également membres du CA), Mariette Heuardt et Christine Wantiez.

Introduction du vote électronique

Pour la première fois, la section a organisé ses élections de fin de mandat par vote électronique, en laissant toutefois la possibilité d'un vote traditionnel « papier » aux 332 membres ne disposant pas d'un ordinateur ainsi qu'aux autres membres ne souhaitant pas voter électroniquement.

Protection des données — DPO

Joannes Thuy, membre du CA est notre délégué à la protection des données et suit ce dossier de près. Une inspection récente a montré que toutes les règles et réglementations en la matière, que ce soit du domaine de la législation de l'UE ou de celui de la Belgique, ont été parfaitement respectées et que le stockage des données personnelles dans notre section est conforme aux conditions applicables.

Conclusion

La Présidente et les membres de l'Organe d'administration espèrent avoir pu remplir correctement leur rôle d'écoute et de soutien pour les membres de la section et les anciens de l'UE en Belgique qui ont demandé notre aide, dans le respect de leurs droits, de leurs exigences et de leurs attentes légitimes. Leur action s'inscrit dans le cadre de l'accord signé entre l'AIACE internationale et la Commission européenne le 14 décembre 2023.

Le mandat 2023-2026 vient à échéance. Ainsi, en mon nom et au nom de l'Organe d'administration que j'ai eu l'honneur de présider, je remercie tous les membres pour leur confiance et tous mes collaborateurs et bénévoles pour leur engagement et leur aide précieuse, sans lesquels aucune de nos activités ne pourrait être réalisée.

Raffaella LONGONI